

QUI PEUT ÊTRE JUGÉ RESPONSABLE DE CRIMES INTERNATIONAUX ?

DES PERSONNES

- **reponsabilité individuelle**

- personnes qui commettent le crime
- personnes qui ont participé au crime (c.-à-d. personnes qui ont facilité le crime en ordonnant, sollicitant ou encourageant sa commission ; qui ont apporté leur aide, leur concours ou toute autre forme d'assistance à la commission du crime ; qui ont contribué à planifier la commission du crime par un groupe de personnes ou ont instigué sa commission)
 - ⇒ dans le cas du *génocide*, cela inclut les personnes qui incitent directement et publiquement à sa commission

- **Responsabilité du supérieur**

- personnes qui se trouvent dans une position de supériorité hiérarchique qui leur permet d'empêcher d'autres personnes de commettre un crime ou de participer à un crime et de sanctionner les auteurs lorsqu'un crime est commis

- **personnes qui suivent un ordre manifestement illégal**